

AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Avis de concours internes sur épreuves pour le recrutement de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière

NOR : ETSH1040407V

Un concours interne sur épreuves aura lieu au centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), en application du 2° de l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 6 postes de secrétaire médical de la fonction publique hospitalière vacants dans les établissements suivants :

- centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand : 5 postes ;
- centre hospitalier de Thiers : 1 poste.

Peuvent être candidats les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi), au directeur des ressources humaines, centre hospitalier universitaire, 58, rue Montalembert, 63003 Clermont-Ferrand Cedex 1, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.